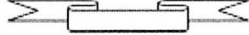




REPUBLIQUE  FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2023-30

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u> :	En exercice : 15	Présents : 13	Procurations : 2	Votants : 15
<u>DATE DE CONVOCATION</u> :	26 septembre 2023			
<u>VOTES</u> :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention: 0	

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** et le **DEUX OCTOBRE** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles – SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - GALEYRAND Éric - SAEZ Muriel - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick – NADAL BLIN Sylvie - DEGLIAME Vincent - JURCZYK Jean-Yves - BARSALOU André

Absents: CHAOUAT Claire - GASPARINI Sébastien

Procuration : CHAOUAT Claire à GIOVANNINI Elsa - GASPARINI Sébastien à GALEYRAND Éric

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Objet : rénovation de l'éclairage public avenue des Platanes, cheminement piéton et place Jean Moulin – Programme Fonds Verts

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 18 octobre 2023, celle-ci a sollicité une demande de subvention auprès du SYADEN pour des travaux de rénovation de l'éclairage public d'un montant de 25 000€ (24 candélabres à mettre en sécurité situés avenue des Platanes et cheminement piéton arrière de la salle polyvalente ; remplacement des éclairages de la place Jean Moulin par des lampes moins énergivores, LED).

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Fonds Vert mutualisé entre le SYADEN et la Préfecture de l'Aude ayant pour objectif l'accélération des investissements en faveur de la transition écologique pour les territoires.

Il est rappelé que, dans ce programme, seule la rénovation du matériel d'éclairage public est éligible à ces aides.

Les travaux relevant de la mise en conformité (y compris découlant de l'arrêté du 27 décembre 2018), de l'entretien et de l'exploitation du réseau restent à charge de la Collectivité ou de son représentant assurant la responsabilité du chargé d'exploitation du réseau. Sont également exclus les travaux d'extension du réseau éclairage public, la pose d'appareils supplémentaires, les installations de mise en valeur architecturale.

Le SYADEN ayant inscrit dans ses statuts la possibilité d'exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public (article 5.1), il peut être désigné comme maître d'ouvrage unique.

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières liées à la réalisation des travaux sur le réseau d'éclairage public en déléguant temporairement la maîtrise d'ouvrage au SYADEN et en application avec les prescriptions du programme Fonds Vert.

Les modalités financières de la convention sont les suivantes :

Coût de l'opération :	23 062,00 € HT soit 27 674 € TTC
Subvention Fonds Vert de 35% soit	8 071,70 €
Subvention SYADEN de 35% soit	8 071,70 €
Frais de MOD :	1 614,34 €
Résiduel / travaux :	11 531,00 €
Reste à charge pour la commune	13 145,34 €

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

AUTORISE M. le Maire à signer la présente convention et tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

AUTORISE, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

SOLLICITE une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,

DESIGNE M. GASPARINI Sébastien en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,

S'ENGAGE à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 011-211102678-20231002-D2023_30-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Gilles CASTY

